Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260605-D2026_43-DE

COMMUNE DE TRÉOUERGAT
FINISTÈRE
Canton de SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 6

Date de la convocation : 28/05/2026

Le vendredi 5 juin 2026, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Reun TREGUER, Maire.

Etaient présents :

Myriam GUENEUGUES, Cécile JEGOU, Kévin LE FLEM, Mikaël LE MENE, Jean-Michel L'HOSTIS, Fabienne MORVAN, Reun TREGUER, Luc VENNEUGUES, Typhaine BOCANDE, Isabelle LAMOUR.

Etaient absents : Yohan BELLEGUIC

Secrétaire de séance : Mikaël LE MENE

Laetitia GALY, secrétaire général de mairie, assistait à la réunion.

D 2026-43- COMMISSION FINANCES DU 21 MAI 2026

Le Maire présente au Conseil municipal le compte rendu de la commission finances réunie le 21 mai 2026.

Les membres de la commission, Messieurs TREGUER - LE MENE – BELLEGUIC, Madame MORVAN ont étudié différents points.

ARTICLE 1 : PRESENTATION DES COMPTES DE LA COMMUNE

Les membres de la commission ont pris connaissance de la situation financière de la commune à travers une présentation des comptes.

À l'issue des échanges, Monsieur le Maire a souhaité qu'une analyse plus détaillée des finances communales soit réalisée afin de disposer d'une vision plus précise des capacités financières de la collectivité et d'anticiper au mieux les dépenses à venir. Pour rappel, la trésorerie de la commune reste tendue.

ARTICLE 2 : POINT SUR LE MARCHE DE TI BRAS

Un état d'avancement financier du marché de Ti Bras a été présenté.

Il a été constaté qu'une part importante des travaux prévus n'a pas encore été réalisée. En conséquence, les dépenses correspondantes n'ont pas encore été engagées ni réglées. Il est souligné qu'il est important d'être vigilant sur ce point au vu des comptes de la commune.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260605-D2026_43-DE

Il reste en effet à payer environ 240 000€. La collectivité possède 170 000€ sur le compte de la Trésorerie et est en attente d'un peu moins de 30 000€ de FCTVA. Elle a obtenu 40 000€ entre la Région et le Département, ainsi que 24 000 à la CCPI.

ARTICLE 3 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Compte tenu des engagements financiers liés au marché de Ti Bras, la commission propose de reporter l'examen des demandes de subventions aux associations.

Ce dossier sera réétudié à compter du mois de septembre, lorsque l'ensemble des dépenses relatives au marché de Ti Bras aura été soldé et que la situation financière de la collectivité pourra être appréciée avec davantage de visibilité.

ARTICLE 4 : TRAVAUX DE L'APPARTEMENT COMMUNAL DE LA MAIRIE

La commission valide la priorité donnée aux travaux nécessaires dans l'appartement communal.

Concernant les infiltrations constatées, il est rappelé qu'un constat amiable doit être établi afin de permettre l'ouverture d'un dossier auprès de l'assurance de la collectivité. Cette démarche est indispensable pour envisager une prise en charge partielle des travaux de remise en état par l'assureur.

La commission souligne également que la réalisation de ce constat conditionne la désignation d'un expert par l'assurance. L'intervention de cet expert permettra d'évaluer les dommages constatés et de chiffrer précisément les travaux de réparation à entreprendre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (9 voix « Pour », 1 voix « Abstention ») »):

AUTORISE le Maire à :

- signer la délibération ;
- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire,
Reun TREGUER,

MAIRIE de TREOUERGAT (Finistère)

Le secrétaire de séance
Mikaël LE MENE